

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Emerging Markets Sustainable Development Corporate Bond Fund, un compartiment libellé en dollars américains du fonds Aberdeen Standard SICAV I, classe d'Actions X Acc USD (ISIN : LU2392365453). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement

Le Fonds a pour objectif de combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations d'entreprises des marchés émergents (prêts à des sociétés) émises en euros qui suivent l'approche « Emerging Markets Sustainable Development Corporate Bond » du Gérant de portefeuille.

Le Fonds a pour objectif d'enregistrer une performance supérieure (avant frais) à celle de l'indice de référence, le JP Morgan ESG CEMBI Broad Diversified Index (USD).

Politique d'investissement

Titres en portefeuille

- Le Fonds investit au moins 90 % dans des obligations émises par des entreprises et des gouvernements.
- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des obligations émises par des entreprises basées dans les pays émergents ou qui y exercent une grande partie de leurs activités.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % dans des obligations émises par des gouvernements des marchés frontière.
- Les émissions libellées dans une devise autre que le dollar américain seront généralement couvertes en dollars américain.
- Les obligations peuvent être de tout type de qualité de crédit. Jusqu'à 100 % du Fonds pourra être investi dans des obligations de qualité inférieure à investment grade.
- Toutes les obligations seront en cohérence avec l'approche d'investissement « Emerging Markets Sustainable Development Corporate Bond Approach ».
- Cette approche peut ne pas s'appliquer aux instruments dérivés, de marché monétaire et aux liquidités.
- Le Fonds investira dans des entreprises (y compris les entreprises publiques) ayant au minimum 20 % de leurs revenus, bénéfices, capital ou dépenses d'exploitation ou recherche et développement liés aux ODD de l'ONU. Pour les entreprises classifiées en tant que « Financières » dans l'indice de référence, d'autres mesures d'importance sont utilisées, sur la base des prêts et de la base de clientèle.
- Le Fonds investira également jusqu'à 20 % dans des leaders des ODD. Il s'agit d'entreprises considérées comme essentielles à la chaîne d'approvisionnement pour la progression vers les ODD de l'ONU, mais qui ne remplissent pas actuellement l'exigence de 20 % d'importance.
- En outre, nous appliquons un ensemble d'exclusions d'entreprises en lien avec le Pacte mondial des Nations unies, le tabac, le charbon thermique, le pétrole et le gaz, les jeux de hasard, l'alcool, les armes et les systèmes d'armement. Des informations détaillées sur la manière dont nous appliquons nos listes d'exclusion sont disponibles dans notre approche d'investissement « Emerging Market Sustainable Development Corporate Bond Approach », qui est disponible sur www.abrdn.com sous « Sustainable Investing » (Investissement durable).

Processus de gestion

- Le Fonds est géré activement.

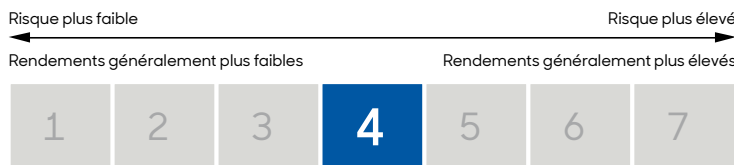
- L'approche d'investissement exclut les sociétés ayant un score de risque ESG « Élevé » et identifie :
 - Les sociétés alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) qui ont été conçus pour traiter les problèmes majeurs qui s'annoncent pour le monde à long terme. Ceux-ci ont trait au changement climatique, aux inégalités sociales croissantes, ainsi qu'à la production et à la consommation non durables. OU
 - Les pays qui répondent à nos critères d'investissement durable et responsables en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et politiques.
- L'implication auprès des équipes de direction des sociétés fait partie de notre processus d'investissement et de notre programme de gestion continu. Notre processus évalue la qualité des structures de participation, de la gouvernance et de la direction des sociétés.
- Le Fonds vise une empreinte carbone plus faible comparé à l'indice de référence tel que mesuré par l'outil abrdn Carbon Footprint.
- L'indice de référence est utilisé comme référence pour la construction du portefeuille et pour définir les contraintes de risque. Pour atteindre cet objectif, le Fonds prendra des positions avec des pondérations différentes de celles de l'indice ou investira dans des titres qui ne figurent pas dans l'indice. Les investissements du Fonds et leur pondération peuvent être très différents de ceux qui composent l'indice. En raison de la nature active du processus de gestion, le profil de performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celui de l'indice de référence sur le long terme.

Produits dérivés et techniques

- Le Fonds peut avoir recours à des techniques d'investissement (y compris des instruments dérivés) pour chercher à protéger et à accroître la valeur du Fonds et à gérer les risques auxquels il est soumis. Les instruments dérivés, tels que les contrats futurs, les options et les swaps, sont liés à la hausse et à la baisse d'autres actifs. Autrement dit, leur prix « dérive » d'un autre actif. Ils peuvent générer des rendements lorsque les cours des actions et/ou les indices baissent.

Veillez noter que l'exposition du fonds aux positions russes et biélorussiennes est limitée. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation de très près et agirons dans les intérêts de nos clients. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.abrdn.com. Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus). Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions. Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.

La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.

Le fonds est noté 4 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :

- Le fonds investit dans des titres exposés au risque de défaut de l'émetteur sur le paiement des intérêts ou du capital.
- La valeur du fonds peut augmenter ou baisser chaque jour pour de nombreuses raisons, dont les variations des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres.
- Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés,

en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.

- Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut plus important que les obligations à rendement moins élevé.
- Les titres convertibles sont des investissements dont la forme peut être changée par la survenue de certains déclencheurs. Ils peuvent donc présenter un risque de crédit, un risque lié aux actions et un risque de taux d'intérêt fixe. Les obligations convertibles contingentes (« CoCos ») sont similaires aux titres convertibles mais s'accompagnent de déclencheurs supplémentaires, ce qui signifie qu'elles sont plus vulnérables face aux pertes et aux fluctuations de prix volatiles, et deviennent donc moins liquides.
- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur individuel.
- Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endettier le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds

sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.

Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint. Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du capital investi au départ.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus. La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.

Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.70%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%
---------------------------	-------

PERFORMANCES PASSÉES

Emerging Markets Sustainable Development Corporate Bond Fund, X
Acc USD Actions, 31 décembre 2021

Rendements %



INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles. La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'Aberdeen Standard SICAV I. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations. Pour plus d'informations sur Aberdeen Standard SICAV I, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com. Le prospectus et les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds de Aberdeen Standard SICAV I. Bien que Aberdeen Standard SICAV I soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds. Le dépositaire et administrateur du Fonds est BNP Paribas, succursale du Luxembourg. La législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre

Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun. Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.

Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre des frais courants est une estimation basée sur les dépenses de la dernière année et peut varier d'une année à l'autre. Il n'inclut pas les coûts d'achat ou de vente d'actifs pour le Fonds. On utilise une estimation afin de fournir le chiffre qui sera le plus probablement facturé. Le montant des frais en cours est arrêté au 31/12/2021.

Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus. Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

Le fonds a été lancé en 2021. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2021.

Indice de référence – JP Morgan ESG CEMBI Broad Diversified Index.

situation fiscale personnelle.

abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du prospectus du fonds.

Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur www.abrdn.com et une copie papier sera mise gratuitement à disposition sur demande à la Société de gestion.

*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

L'Aberdeen Standard SICAV I est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITs de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2022.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.